

L'orientation après la troisième

Réunion d'information

Collège RONSARD 2023

Mme JUAN

CIO de l'Hay les Roses, 2 rue de Chevilly

01 46 64 19 12

Au collège: Equipe de direction, Professeure documentaliste...

**INSERTION PROFESSIONNELLE
OU POURSUITE D'ETUDES
(notamment BTS)**

**POURSUITE D'ETUDES
(BUT, BTS... - Université, prépas...)**

**Bac
professionnel**

**Bac
techno**

**Bac
général**

CAP

**Terminale
professionnelle**

**Terminale
techno**

**Terminale
générale**

**2^{ème} année
de CAP**

1^{ère} professionnelle

**1^{ère}
techno**

**1^{ère}
générale**

**1^{ère} année
de CAP**

2^{nde} professionnelle

**2^{nde}
spécifique**

**2^{nde} générale et
technologique**

Voie professionnelle

Voie générale et technologique

3^{ème}

LA VOIE PROFESSIONNELLE



VOIE PROFESSIONNELLE

- ⇒ Enseignement général
- ⇒ Enseignement technique, professionnel/concret (TP, ateliers)
- ⇒ Périodes de formation en entreprise



VOIE PROFESSIONNELLE

- Plus d'enseignements concrets
- Faire des stages
- Des contenus de formation conçus avec les professionnels du secteur
- Faire plus facilement le lien entre les cours et une future pratique professionnelle
- Se former à un métier ou dans un secteur professionnel



Voie professionnelle : CAP OU BAC PRO ?

⇒ CAP : diplôme de niveau V

- Dure 2 ans
- Compétences précises dans un métier
- Vise l'insertion professionnelle
- **12 à 14 semaines** de stage au total en lycée
- Peut permettre de rejoindre un bac professionnel

⇒ Bac pro : diplôme de niveau IV

- Dure 3 ans
- Compétences transversales dans un domaine professionnel
- Vise l'insertion professionnelle et permet d'accéder à des études supérieures (BTS) en rapport avec le domaine professionnel étudié
- **18 à 22 semaines** de stage au total en lycée

La voie professionnelle

⇒ **De nouvelles manières d'apprendre :**

- Enseignements généraux plus concrets en lien avec les métiers
- Co-animation de séances de travail par 1 prof de matière générale et 1 prof de matière pro
- Chef d'œuvre pour valider l'examen

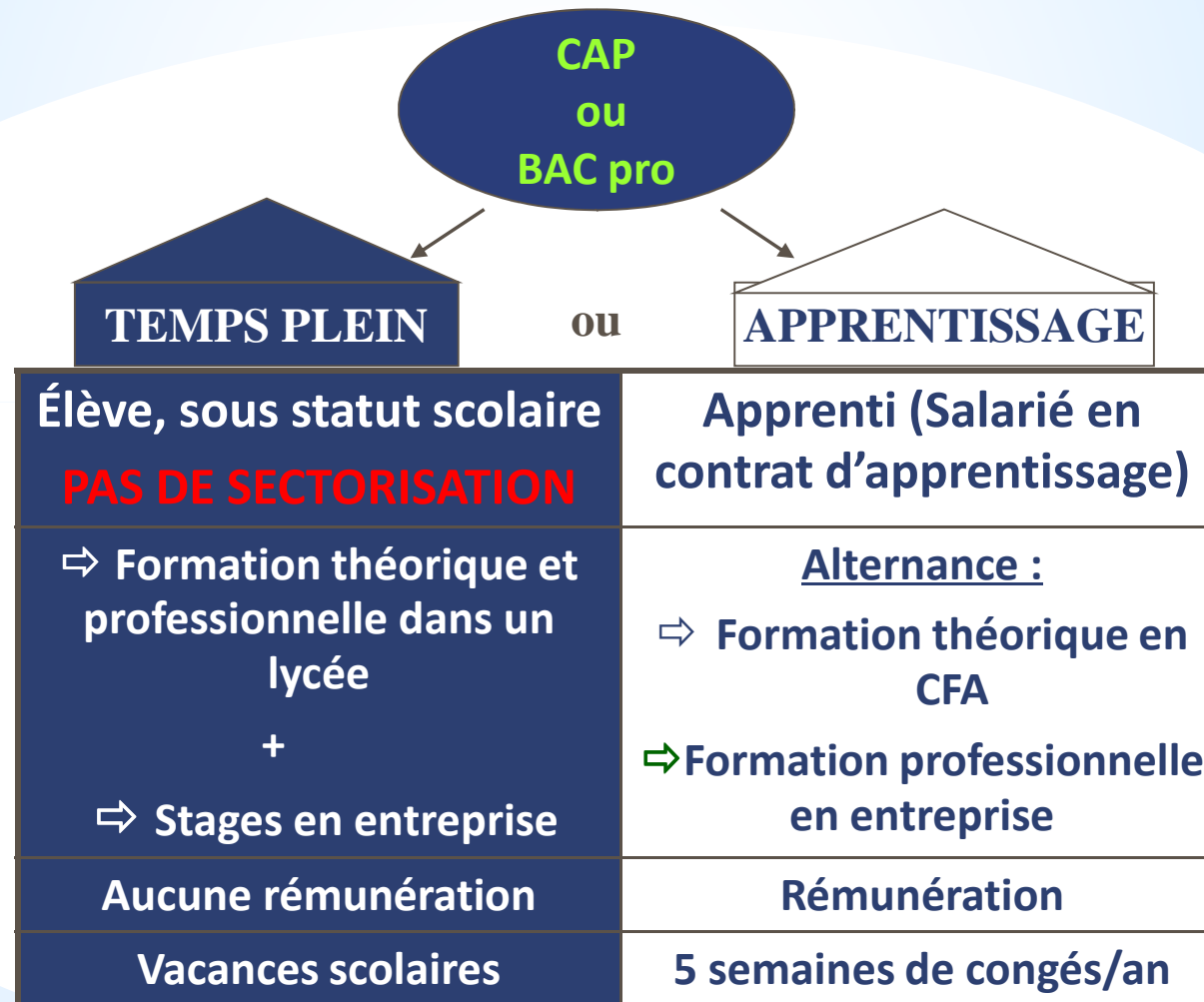
⇒ **Des parcours plus progressifs : classes de 2^{nde} pro par famille de métiers. Dans le secteur de L'haÿ les Roses:**

- Métiers de la Relation Client (3 spécialités)
- Métiers de l'Hôtellerie-Restauration (2 spécialités)
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique (3 spécialités)
- Métiers de la Beauté et du Bien-être (2 spécialités)

Exemples de domaines Bacs Pro / CAP

- ⇒ *Nature et espaces verts*
 - ⇒ *Cuisine / restauration*
 - ⇒ *Construction / Bâtiment*
 - ⇒ *Mécanique et carrosserie*
 - ⇒ *Soins / aide aux personnes*
 - ⇒ *Vente Commerce et Contact clientèle*
 - ⇒ *Logistique et Transport*
 - ⇒ *Electricité / électronique / énergie*
 - ⇒ *Hygiène / sécurité*
- Etc...

Deux manières de préparer un diplôme professionnel



Les spécificités de l'apprentissage (ou alternance)

Avoir un CV et une lettre de motivation

Trouver soi-même un patron

Signature d'un contrat de travail avec une période d'essai de 2 mois

Statut de salarié et non pas de lycéen

Pas de vacances scolaires, 5 semaines au moins de congés payés

Droits et devoirs d'un salarié et d'un employeur

LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

2nde générale et technologique

SECTORISATION

10 MATIERES OBLIGATOIRES

- Français (4h)
- Mathématiques (4h)
- Histoire-géographie (3h)
- SES (sciences éco et sociales) (1h30)
- Langues Vivantes A et B (5h30)
- Sciences du numérique et technologie (1h30)
- Physique-chimie (3h)
- SVT (1h30)
- EPS (2h)
- Enseignement moral et civique (18h/an)

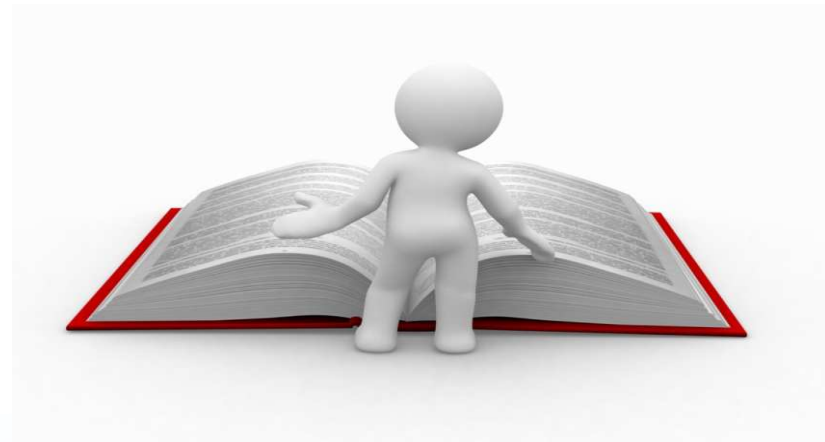
+
**Accompagnement
personnalisé**

+
**Accompagnement
à l'orientation**

(+ Option facultative)

VOIE GÉNÉRALE ⇒ BAC GÉNÉRAL

- ⇒ Enseignement théorique et abstrait
- ⇒ Argumenter / rédiger
- ⇒ Travail personnel important



VOIE GÉNÉRALE : 1^{ère} et Terminale

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Enseignement scientifique

Les enseignements de spécialité permettent d'approfondir ce qui motive et qui prépare à l'enseignement supérieur.

Les élèves suivent des enseignements de spécialité au choix (3 en 1^{ère} puis 2 en Tle)

- Arts
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Biologie-écologie (lycées agricoles)

VOIE TECHNOLOGIQUE ⇒ BACS TECHNO

- ⇒ enseignement appliqué
 - > observation > expérimentation
- ⇒ travail en groupe et en autonomie
- ⇒ travaux pratiques (T.P.) en laboratoire, en salle d'informatique, de technologie, en atelier...



VOIE TECHNOLOGIQUE



8 séries de baccalauréats technologiques



STI2D

Sciences et Technologies de l'Industrie
et du Développement Durable



STD2A

Sciences et Technologies du Design
et des Arts Appliqués



STL

Sciences et Technologies
de Laboratoire



STAV

Sciences et Technologies
de l'agronomie et du Vivant



STMG

Sciences et Technologies
du Management et de la Gestion



STHR

Sciences et Technologies de
l'Hôtellerie et de la Restauration



ST2S

Sciences et Technologies
de la Santé et du Social



S2TMD

Sciences et Techniques du Théâtre, de
la Musique et de la Danse

VOIE TECHNOLOGIQUE : 1^{ère} et Terminale

Tous les élèves suivent des enseignements généraux communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B (+enseignement techno en langue vivante)
- Education physique et sportive
- Mathématiques

Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien préparer aux études supérieures.

Les élèves suivent les enseignements de spécialité de la série choisie :

- **ST2S** : Sciences et technologies de la santé et du social
- **STL** : Sciences et technologies de laboratoire
- **STD2A** : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- **STI2D** : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- **STMG** : Sciences et technologies du management et de la gestion
- **STHR** : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- **S2TMD** : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- **STAV** : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

BAC GÉNÉRAL **BAC TECHNOLOGIQUE** **BAC PROFESSIONNEL**

3 types de baccalauréat

⇒ ***3 façons d'étudier***

⇒ ***3 façons de vivre l'école***

⇒ ***3 façons d'être élève***

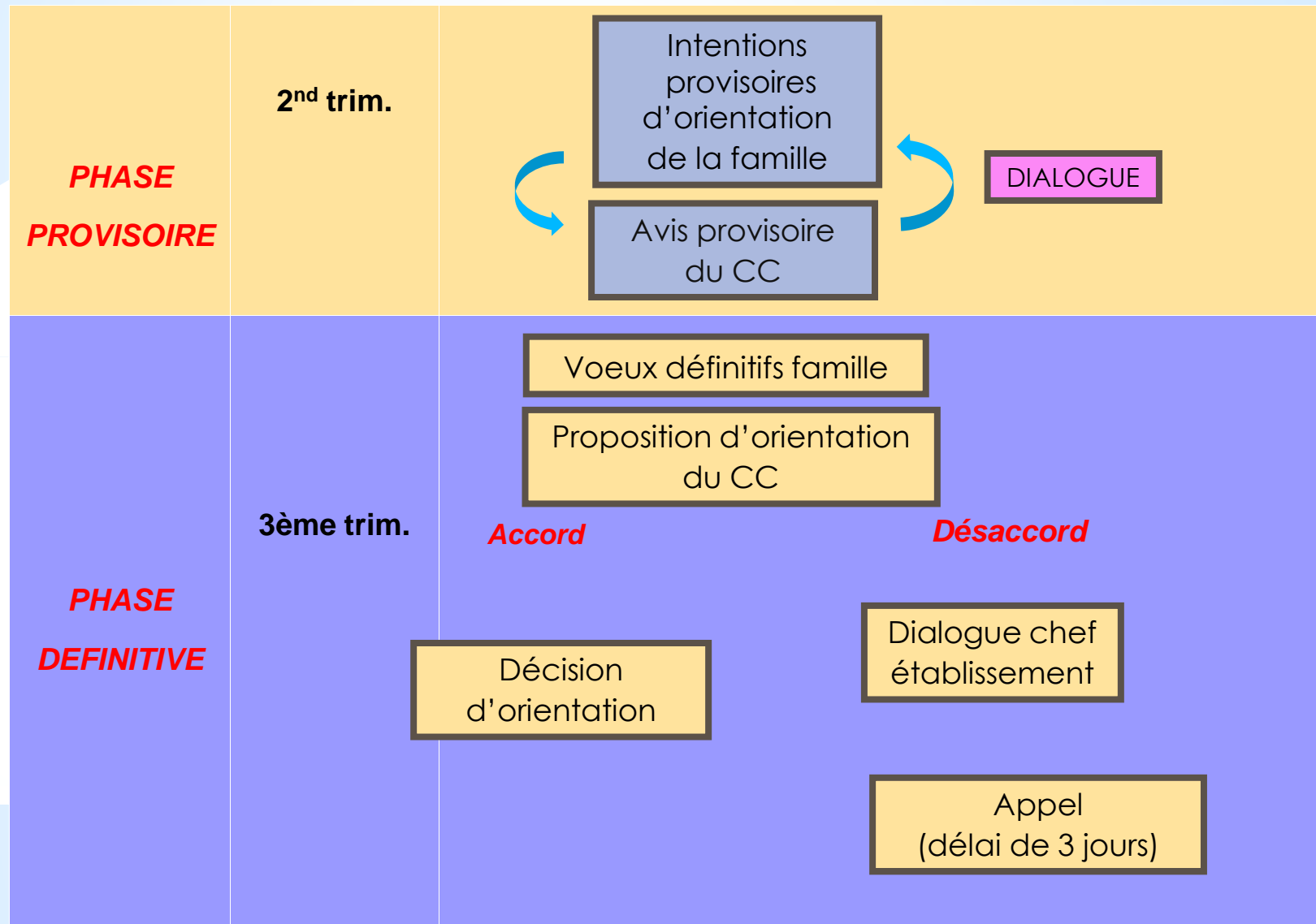


Choisir le baccalauréat que l'on va préparer
en fonction de l'élève que l'on est

Journées Portes Ouvertes 2023

SECTEUR DE L'HAY-LES-ROSES		
	Pré-bac	Post-bac
Lycée de Cachan	Samedi 1 avril matin	Samedi 28 janvier matin
Lycée Mistral (Fresnes)	Samedi 11 février matin	Samedi 11 février matin
Lycée Pauline Roland (Chevilly-la-Rue)	Samedi 11 février matin	Samedi 11 février matin

Procédures d'orientation



ORIENTATION VS AFFECTATION

Orientation:

Réflexion du/des projet(s) de formation ou du projet professionnel qui doit se cristalliser au moment de la prise de décision

vs

Affectation:

Obtenir une place au sein d'un établissement scolaire. Attribuée via Affelnet

Que se passe-t-il en cas de désaccord au dernier trimestre ?

Invitation systématique à un entretien avec le principal suite au conseil de classe

○ Le chef d'établissement formule une décision d'orientation après **dialogue avec la famille** et l'élève.

○ **Demande de maintien** en 3^{ème} possible en cas de désaccord de la famille suite à la décision d'orientation.

Possibilité de **faire appel de la décision** dans les **3 jours ouvrables**

○ La commission d'appel est composée de chefs d'établissement, d'enseignants, de parents d'élèves, de personnels d'éducation et d'orientation.

Exprimer ses choix d'orientation et prendre connaissance des avis du conseil de classe ?

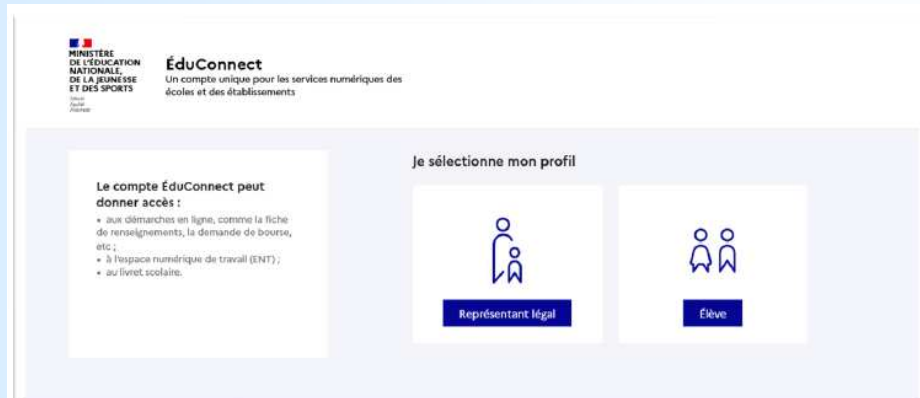
En ligne

Accéder aux services en ligne
en se connectant à
EduConnect

Sur papier

Compléter la **fiche dialogue**

Formuler ses choix en ligne



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

EduConnect

Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

Je sélectionne mon profil

Le compte EduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Représentant légal **Élève**



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

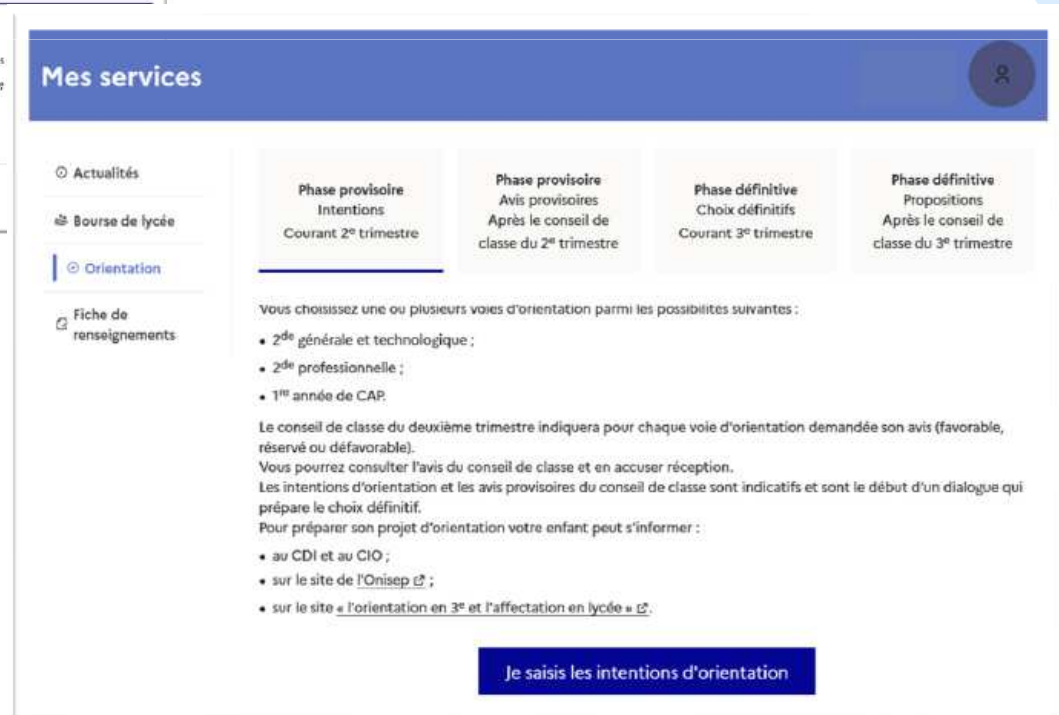
Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

[legfrance.gouv.fr](#) [gouvernement.fr](#) [service-public.fr](#) [education.gouv.fr](#)

Liberté Égalité Fraternité

Besoin d'aide ? Mentions légales Accessibilité non conforme V186

© Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports



Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
--	--	--	--

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable). Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception. Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif. Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep ;
- sur le site « l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée » .

Je saisis les intentions d'orientation

L'affectation au lycée

- Les familles, les représentants légaux font des **vœux en ligne du 9 mai au 30 mai.**

Ces vœux sont transmis automatiquement au Rectorat.

- L'affectation est **informatisée.**

Elle est gérée au niveau du Rectorat via l'application
Affelnet.

L'affectation au lycée

- Les **élèves résidant à l'Hay-les-roses** dépendent prioritairement des **lycées de Cachan & Mistral** (Fresnes) (**lycée de secteur**).

Obligation de faire apparaître le lycée de secteur dans ses vœux. Il sera automatiquement ajouté si ce n'est pas le cas.

Un autre lycée est susceptible de les accueillir (après les ayant-droit du secteur).

Lycée de Cachan	Lycée Mistral	Lycée Pauline Roland
Cachan	Fresnes	Chevilly-la-rue
P1		P2

Demander d'autres lycées de l'académie que mes lycées de secteur?

Les élèves pourront être affectés dans d'autres lycées de l'académie (que leurs lycées de secteur) dans la limite des places disponibles après les ayant droit du secteur (qui sont prioritaires)!

Une **demande d'assouplissement de carte scolaire**

peut aussi être complétée.

Formulaire papier remis par le collège aux familles qui le demandent (**début avril**).

Date limite de dépôt des demandes : **début mai**.

Faire une demande d'assouplissement de la carte scolaire ?

- élève souffrant d'un handicap (priorité absolue) ;
- élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux ;
- élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé (e) dans l'établissement demandé ;
- élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.
- élève devant suivre un parcours scolaire particulier.

Affectation en voie professionnelle

- L'affectation en voie professionnelle n'est pas sectorisée : elle est académique.
- Le nombre de places est limité par spécialité : attention certaines formations sont très demandées!
- Les **résultats scolaires annuels** sont pris en compte pour l'affectation auxquels peuvent s'ajouter certains bonus (handicap...).

EN SAVOIR PLUS...

❖ **Sites internet :**

www.onisep.fr/voie-pro

www.onisep.fr

www.eduscol.education.fr

❖ Prendre **rendez-vous avec la psychologue de l'Education Nationale au collège** ou au **Centre d'Information et d'Orientation :**

01 46 64 19 24